

Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand
Band: 92 (1965)
Heft: 3-4

Artikel: Si vous allez...
Autor: Decollogny, Ad.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-233861>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

romand dans un autre. (Les concurrents indiqueront avec précision l'auteur et le titre du texte qu'ils adaptent avec l'assentiment préalable de l'auteur et son appréciation.)

f) *Travaux rédigés en français* se rapportant à l'histoire, à la philologie, à la vie et à la littérature des patois, aux moyens modernes de les maintenir.

Art. 5.

Tous les travaux doivent être *inédits* (c'est-à-dire ni imprimés, diffusés par la radio ou le disque) et n'avoir pas été récompensés dans un précédent concours romand ou cantonal. Sont admis toutefois les pièces de théâtre nouvelles, jouées sur scène après le 1^{er} janvier 1965 et susceptibles d'être reprises par la radio. Les œuvres posthumes sont également admises au concours.

Art. 6. – Présentation des travaux.

Chaque fois que cela sera possible, les œuvres seront présentées en trois exemplaires dactylographiés ou sur « bande ».

Toutefois, les textes manuscrits en un seul exemplaire, mais écrits très lisiblement, sont admis au même titre que les autres.

Les travaux sont envoyés sous le couvert de l'anonymat et de la façon suivante :

a) Une grande enveloppe adressée à :
« Concours des Patoisants romands », Musée guérien, 1630 Bulle.

b) Dans cette enveloppe : le travail de concours, qui doit porter une devise (en aucun cas le pseudonyme habituel), et une petite enveloppe fermée contenant le nom et l'adresse du concurrent. Sur cette même petite enveloppe, on répétera la devise et on inscrira l'indication de la catégorie (A, B, ou C) et celle du patois choisi (localité).

Cette petite enveloppe ne sera ouverte qu'après le dépôt de tous les jugements.

Art. 7. – Délai pour l'envoi des travaux.

Tous les travaux de concours doivent être expédiés à l'adresse ci-dessus pour le *31 mai 1965*, la date du sceau postal faisant foi. Sur demande expresse et dûment motivée d'un concurrent, un délai supplémentaire pourra être accordé par le président du jury romand.

(A suivre.)

Si vous allez...

à Cuarnens, ne soyez pas trop surpris de voir un village traversé par une Venoge bouillonnante, cascadante et grondante, et qui pendant longtemps a fait tourner la roue à aubes de la forge du village.

Vous verrez également la Place, place charmante ornée d'une grande fontaine qu'ombragent de vénérables ormeaux et qu'enseignent de coquettes maisons à façades claires et fleuries, au nombre desquelles se trouve une belle ferme, celle-là même qui figura à l'Exposition nationale à Zurich, comme un des types caractéristiques de la maison paysanne vaudoise.

Cuarnens a fait longtemps partie de l'Abbaye du Lac de Joux, on l'a même appelée Abbaye du Lac de Cuarnens. Et, pendant de longues années, les Combiers furent tenus de venir moudre leurs blés au vieux moulin de Cuarnens — c'était un peu loin — le moulin, modernisé, est encore là.

La noble Abbaye de Mousquetaires de Cuarnens fut fondée le 14 juin 1612, elle a subi une première éclipse de 1616 à 1658, et une deuxième de 1666 à 1717. Sa première cocarde était rouge et noire, couleurs qui furent remplacées par du « verd, comme nous le primes à filmargen », dit une inscription de beaucoup ultérieure.

Ad. Decollogny.